



L'impact des changements de politique d'immigration sur les soins à domicile et en communauté au Canada

Résumé exécutif

Le secteur de soins à domicile et en communauté au Canada subit une expansion de demande énorme. Du fait de la population vieillissante, du désir croissant de vieillir à domicile et de l'engorgement des secteurs de soins aigus et de soins de longue durée, les soins à domicile et en communauté se préparent à une expansion au cours de la prochaine décennie et nécessiteront une hausse importante de personnel, en particulier de FSPs et d'aides-soignant.e.s.

Les prévisions professionnelles indiquent que les soignant.e.s à domicile ont de fortes chances de pénurie entre 2024 et 2033. Ces prévisions indiquent que juste en Ontario il y aura besoin d'environ 50,853 FSPs de plus en 2032.

Vu les changements démographiques importants que subit le Canada et la demande croissante de soins par une population vieillissante, la restriction de parcours d'immigration, qui représentent une source cruciale de main d'œuvre pour le secteur de soins à domicile, n'est pas en synchronie avec les réalités du secteur et risquent de déstabiliser la capacité des soins.

Dernièrement, Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) a entamé des changements de politiques ayant pour but de réduire le taux de résidents temporaires, comprenant une réduction de nouvelles admissions de 43% par année en 2026 (IRCC, 2025). Ces mesures créent un risque important pour la stabilité de la main d'œuvre à travers le système de santé – en particulier dans les soins à domicile et en communauté.

Des changements récents de politique de IRCC ont mené au rejet d'extensions de Travailleurs étrangers temporaires (TET) et de visas de résidents permanents pour de nombreux travailleurs et travailleuses du secteur de soins à domicile. Considérant les pénuries persistantes en ressources humaines de la santé, la demande croissante pour les services de soins à domicile et la disponibilité limitée de main d'œuvre domestique, ces changements mettent en péril immédiat la continuité de soins actuels et à venir.

Le gouvernement fédéral doit agir immédiatement afin de protéger et prolonger les rôles des Travailleurs étrangers temporaires qui offrent ces soins primaires à domicile et en communauté. Comme la capacité du système se trouve sous pression, l'Association des soins et services à domicile esquisse des solutions pratiques que le gouvernement peut implémenter pour soutenir la main d'œuvre et mitiger le risque croissant envers la réserve de soins.



Contexte

L'immigration contribue de manière importante à la croissance économique et à la durabilité démographique du Canada en renforçant la main d'œuvre, en bouchant les pénuries et en aidant à mitiger l'impact d'une population vieillissante. Les professionnel.le.s de la santé formé.e.s à l'étranger sont une composante essentielle de la main d'œuvre canadienne, aidant à remplir des pénuries dans plusieurs secteurs et soutenant l'approvisionnement continu de services essentiels aux Canadien.ne.s.

Les soins à domicile et en communauté sont une composante essentielle du système de santé du Canada. Ceux-ci permettent aux individus de recevoir des soins sécuritaires dans leur domicile, de vieillir sur place tout en réduisant le trop plein hospitalier et en lieux de soins de longue durée. Comme la demande augmente pour ces services, le secteur se fie d'autant plus sur une main d'œuvre diversifiée – incluant des professionnels de la santé formés à l'étranger – afin de maintenir la capacité des services et assurer la continuité des soins.

Les travailleuses et travailleurs en soins à domicile et en communauté – tels que les Fournisseur.euse.s de soins personnels (FSPs) et les aides-soignant.e.s – offrent des soins essentiels et primaires, et gèrent souvent des besoins complexes à domicile et en communauté. Pourtant, le secteur de soins à domicile et en communauté n'est pas toujours défini explicitement à l'intérieur des exemptions globales de politiques sur la santé, ce qui crée un manque de certitude autour de l'éligibilité pour les programmes.

Des changements récents de politiques venant de Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC, 2025), tels que décrits dans le Plan des niveaux d'immigration 2026-2028, risquent de réduire substantiellement le nombre de nouveaux résidents temporaires, avec des objectifs qui indiquent une baisse d'environ 43% par année par rapport à 2025-2026. Dans ces ajustements, le programme de Travailleurs étrangers temporaires (TET) projette une réduction importante, avec des objectifs d'admission en 2027 qui représenteraient une baisse de 39% par rapport à 2025.

Ces changements posent un risque important quant à la stabilité de la main d'œuvre à travers le système de santé, particulièrement en soins à domicile et en communauté. Des rapports récents indiquent que de nombreux travailleur.euse.s de la santé dans ce secteur se voient refuser leur extension de visa de Travailleurs étrangers temporaires et leur résidence permanente, exacerbant les défis actuels causés par la pénurie. Ces impacts sont ressentis de manière plus aiguë dans les communautés rurales et isolées, là où les pénuries d'effectifs sont plus sévères, les parcours de recrutement sont limités et la dépendance sur les travailleurs étrangers est plus élevée. Sans soutien politique ciblé, ces communautés risquent une



réduction à l'accès aux services essentiels qui se trouve déjà rare. Dans le contexte de pénuries persistantes de ressources humaines en santé, de hausse de demande pour les soins et de main d'œuvre domestique limitée, ces développements mettent en péril immédiat la continuité des soins.

Problématique

Les restrictions sur l'extension des Travailleurs étrangers temporaires et sur les approbations de visas de résidence permanente pour les travailleur.euse.s de soins à domicile engendreront une réduction immédiate en capacité de services de soins à domicile et en communauté.

Contrairement aux politiques de la main d'œuvre sur le long terme, les décisions sur l'immigration impactent la main d'œuvre actuelle : les travailleur.euse.s qui offrent les soins quitteront leurs emplois sur des dates fixes, ce qui résultera en une perte directe d'heures de soins.

Rôle des FSPs et aide-soignant.e.s

Les Fournisseur.euse.s de soins personnels (FSPs) et les aides-soignant.e.s sont essentiel.le.s à la main d'œuvre des soins à domicile et en communauté et fournissent un soutien préventif quotidien qui permet aux individus médicalement stables mais précaires de rester en sécurité à domicile. Iels offrent des services tels que l'hygiène, l'assistance de mobilité, la préparation de repas et l'assistance de toilette. Malheureusement, ces rôles vitaux sont de plus en plus difficiles à combler sur le plan domestique. Le programme de TET aide à combler cet écart domestique et agit comme ressource centrale de talent pour les prestataires de soins à domicile et en communauté. Quand ces soignant.e.s perdent leur emploi, les visites sont annulées en temps réel. Ces services ne peuvent pas être repoussés, automatisés ou remplacés rapidement par le recrutement domestique au vu des contraintes actuelles du marché du travail.

Le Canada doit toujours élargir la formation, le recrutement et la rétention domestique. Pourtant, il n'est pas réaliste de supposer que le recrutement domestique seul pourra rattraper l'écart assez rapidement – voir du tout – dans le modèle actuel. Le travail de soins à domicile est :

- Physique
- Intense émotionnellement
- Souvent solitaire
- Un défi logistique au vu des déplacements et de la météo
- Sous-payé tout en étant essentiel



La plupart des travailleur.euse.s domestiques choisiront des métiers avec des emplacements stables, un meilleur salaire, moins d'effort physique, moins de risques de sécurité et en équipe. Ceci n'est pas une critique des travailleur.euse.s domestiques; c'est une réalité du marché du travail. Une approche durable nécessite à la fois un recrutement domestique et une augmentation du marché domestique avec une main d'œuvre étrangère pour être en mesure de combler la demande actuelle, sans parler de l'avenir.

Impact

Un sondage des huit plus grands prestataires de soins à domicile en Ontario a révélé que si ce problème n'est pas réglé, environ 14 millions de visites de soins à domicile offertes par plus de 9,500 TETs seront à risque. Ceci impactera entre 50,000 et 70,000 individus qui reçoivent déjà des soins à domicile, les laissant sans le soutien dont ils dépendent. Cet impact se ressent déjà et ne fera que s'intensifier sur les trois prochaines années avec l'expiration des visas de travail temporaire. Ceci est un risque immédiat et croissant aux soins des patient.e.s. Cela constitue seulement une part de l'impact sur le plan national, d'un seul regroupement d'organisations prestataires.

De plus, des prévisions professionnelles indiquent que les aides-soignant.e.s à domicile, les soignant.e.s et d'autres postes similaires (e.g., Fournisseur.euse.s de soins personnels et aides-soignant.e.s) risquent fortement d'être confronté.e.s à une pénurie nationale entre 2024 et 2033 (Emploi et développement social Canada, 2025). Des projections sur la main d'œuvre obtenues par La Presse Canadienne (2024) indiquent que l'Ontario aura besoin d'environ 50,853 FSPs de plus en 2032. À un moment où le Canada fait l'expérience – et continuera d'y être confronté – de changements démographiques importants et de demandes de soins croissantes à cause d'une population vieillissante, la restrictions des parcours d'immigration, une source centrale d'effectifs pour le secteur de soins à domicile, ne s'aligne pas avec la réalité de la main d'œuvre et risque une déstabilisation de la capacité de soins.

Impacts systémiques

- Hausse des visites en services d'urgences
- Hausse des admissions hospitalières
- Hausse des demandes de soins primaires
- Délai des décharges hospitalières
- Accélération des placements en soins de longue durée

Impacts sur la main d'œuvre

- Perte immédiate d'effectifs de soins à domicile due aux expirations de visas/permis de travail



- Hausse d'instabilité et de roulement de la main d'œuvre
- Réduction de la capacité de recrutement et de formation rapide de la relève domestique
- Pression élevée sur l'effectif restant, causant la fatigue professionnelle
- Délai de croissance de la main d'œuvre, empirant les pénuries dues à une demande plus élevée d'une population vieillissante

Impacts sur les patient.e.s

- Réduction de l'assistance d'hygiène et de toilette
- Risques de malnutrition et de déshydratation
- Risques d'infection dues à des soins mal adaptés
- Chutes qui auraient pu être évitées
- Isolement et manque de soutien quotidien

Impacts sur les soignant.e.s

- Réduction de la participation professionnelle, y compris des créneaux ratés, réduction d'heures ou perte d'emploi
- Pression financière due à la perte de salaire et aux coûts de soins pris en charge
- Fatigue professionnelle élevée, anxiété chronique et impacts sur la santé mentale
- Risques de blessures physiques à cause de tâches intensives, de déplacements, et de nécessité d'une supervision constante
- Placement précoce en institution quand les soins à domicile deviennent mal adaptés

Conséquences économiques

Les soins à domicile sont une composante essentielle du système de santé au Canada. Retirer les travailleur.euse.s qui offrent déjà les soins déplacerait directement la demande sur des environnements de soins avancés et mettrait plus de pression sur les soins de longue durée. Les soignant.e.s non-rémunéré.e.s (e.g., les familles et proches) absorberaient les besoins de soins non-comblés, engendrant une réduction de participation professionnelle et augmentant la fatigue professionnelle de soignant.e.s, tout en augmentant le coût public avec les admissions en soins institutionnels. La restriction sur l'immigration dans le secteur des soins à domicile et en communauté crée donc à la fois une pression sur la capacité et une perte économique.

Étant donné que les permis expirent sur des échéances fixes, les impacts seront immédiats plutôt que graduels. Même une petite réduction de la main d'œuvre de soins à domicile active produira des conséquences opérationnelles disproportionnées dans un système qui est déjà à capacité, nous contraignant à un recrutement domestique précipité. Limiter les extensions et les parcours de permanence pour les travailleur.euse.s qui fournissent actuellement les soins



réduira la capacité des soins à domicile et en communauté, augmentera la charge hospitalière et déplacera la responsabilité des soins sur les soignant.e.s non-rémunéré.e.s. La stabilité de la main d'œuvre en soins à domicile et en communauté est donc directement liée à la capacité du système de santé et à la sécurité des patient.e.s.

Solution

L'Association canadienne des soins et services à domicile (ACSSD) incite le gouvernement fédéral à donner la priorité à cette problématique et à travailler avec les départements pertinents afin d'assurer des solutions efficaces. Nous appelons aussi Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada à être transparent par rapport à son plan sur l'immigration et la main d'œuvre et à inclure l'ACSSD dans les consultations, nous permettant d'impliquer les parties prenantes des soins à domicile et en communauté et des prestataires de services, afin de soutenir le développement d'une approche modérée qui minimisera le risque envers la main d'œuvre en soins à domicile et en communauté.

Appel à l'action : Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada

Ci-dessous se trouve une liste d'actions immédiates que pourraient prendre Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada afin d'éviter une disruption importante dans le secteur des soins à domicile et en communauté :

1. Rallonger les permis de travail des TETs qui travaillent déjà dans les secteurs de soins à domicile et de soins continus et risquent de perdre (ou ont déjà perdu) le statut légal de travail au Canada. *(Doit avoir été employé pendant un minimum d'un an pour être éligible).*
2. Assurer que les changements à venir de l'IRCC ne limitent pas l'accès du système de santé aux ressources humaines de la santé internationale – en particulier les FSPs, aides-soignant.e.s et autres postes à bas salaire pour lesquels il y a des pénuries domestiques
3. (Ré)introduire des parcours de résidence permanente spécifiquement pour des travailleur.euse.s de soins à domicile et en communauté (i.e., le *Programme pilote d'immigration des aides de soins à domicile*).

Appel à l'action : Emploi et Développement Social Canada

Amendement administratif immédiat

Il y a un amendement administratif immédiat de la part d'**Emploi et Développement social Canada** qui pourrait faciliter l'approbation expédiée des extensions de permis pour les FSP et les AS :



- Amender CNP 44101 (Aides de maintien à domicile, aides familiaux/familiales et personnel assimilé). Ceci est actuellement catégorisé dans le FEER 4, ce qui rend de nombreux FSP/AS en communauté inéligibles pour l'Entrée express ou pour des extensions, malgré le fait que ces personnes fournissent des soins de pointe essentiels. La solution la plus simple serait de re-catégoriser le travail de FSP – sans distinction d'environnement (domicile, soins de longue durée, hôpital) – comme FEER 3, soit en l'alignant avec le CNP 33102 (Aides-infirmiers/aides-infirmières, aides-soignants/aides-soignantes et préposés/préposées aux bénéficiaires) ou en créant une catégorie FEER 3 pour les FSP/AS afin que leur expérience puisse se faire valoir pour la résidence permanente en tant qu'Entrée express.

Recommandations pour mesures fédérales

Nous apprécions la décision du gouvernement fédéral de présenter une mesure ponctuelle pour accorder la résidence permanente à 33,000 travailleurs temporaires, dans l'objectif de soutenir les travailleurs étrangers temporaires qui sont dans des secteurs à forte demande. Dans la lignée de cette initiative, nous encourageons le gouvernement à **donner la priorité aux fournisseurs de soins et services essentiels à domicile et en communauté**, qui ont des compétences et un dévouement vitaux au soutien de la population vieillissante du Canada et à la durabilité de notre système de santé.

De plus, nous recommandons que le gouvernement fédéral fasse des démarches pour **désigner explicitement les soins à domicile et en communauté comme étant un secteur protégé à l'intérieur du programme des Travailleurs étrangers temporaires**. Étant donné le besoin essentiel pour ces services et les pénuries de main d'œuvre, une telle désignation aiderait à assurer la stabilité du recrutement et de la rétention, en particulier dans les régions sous-desservies.

Conclusion

L'impact de l'approche politique actuelle ayant comme résultat la non-extension de Travailleurs étrangers temporaires qui offrent des soins à domicile, en particulier les FSP/AS, précipitera une absence de soins qui impactera des dizaines de milliers de Canadiens recevant actuellement ces soins.

Sans changement immédiat :

- La santé et le bien-être des Canadiens recevant des soins seront compromis, créant une détérioration de leur santé, de leur sécurité et de leur bien-être;



- La main d'œuvre des ressources humaines en santé, en particulier le groupe crucial des FSP/AS, réduira fortement, ce qui réduira exponentiellement notre capacité à répondre à la demande croissante au Canada dans les années à venir;
- La réduction subséquente de soins à domicile augmentera le fardeau systémique sur un système de santé qui est déjà sous pression; une demande croissante et potentiellement écrasante pour l'infrastructure des soins primaires, une hausse des visites à l'urgence, une hausse des hospitalisations et une hausse des demandes pour des soins de longue durée et pour des visites d'infirmier.ère.s à domicile malgré la pénurie;
- Une dépendance plus grande sur des soignant.e.s non-rémunéré.e.s repoussera plusieurs participant.e.s du marché du travail, réduisant la productivité et la production économique;
- Une réduction d'accès aux soins à domicile détournera les client.e.s vers des environnements plus dispendieux (hôpitaux et soins de longue durée), engendrant des dépenses publiques en santé qui auraient pu être évitées

Le gouvernement fédéral doit agir immédiatement pour protéger et prolonger les postes de Travailleurs étrangers temporaires qui offrent les soins de pointe dans le secteur des soins à domicile et en communauté.

À PROPOS DE L'ACSSD

L'**Association de soins et services à domicile (ACSSD)** est une organisation nationale à but non-lucratif qui s'engage au développement des soins intégrés et centrés sur la personne à domicile et en communauté. L'ACSSD représente des organisations adhérentes diverses publiques et privées qui financent, gèrent et fournissent des services et produits, agissant comme voix unie pour avancer l'excellence en soins à domicile et en communauté à travers le Canada. Par le biais du plaidoyer, de la collaboration et du partage de savoir, l'ACSSD prône une vision du système de santé holistique, accessible, responsable et basée sur la data qui met la priorité sur les patients et leur famille en assurant la durabilité sur le long terme.

[Site ACSSD](#) / [X](#) / [LinkedIn](#)